

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —
II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. —
IV La prière en famille. — V *Les lys rouges*. — VI Courtes réponses
à diverses consultations. — VII A la Congrégation de Notre-Dame:
Vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 1 octobre

On annonce :

La collecte pour l'université Laval ; dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, pour le Patronage; dans le diocèse de Joliette, pour les hôpitaux ;

Le premier vendredi du mois ;

La solennité de saint Michel.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 1 octobre

Solennité du **S. Rosaire**, double de 2e cl.; mém. du 16e dim. ;
préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém.
des saints anges gardiens et du dim. (dans le diocèse de Valley-
field, I vêpres (de 1e cl.), de la DEDICACE de la Cathédrale ;
mém. du saint Rosaire et du dim.).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 8 octobre

Diocèse de Montréal. — Du 29 septembre, saint Michel (Montréal); du 2 octobre, saints Anges gardiens (Lachine); du 4, saint François d'Assise (Montréal); du 5, saint Placide; du 6, saint Bruno.

Diocèse d'Ottawa. — Du 29 septembre, saint Michel (Corkey, Fitzray, Harbor et Wentworth); du 2 octobre, l'Ange gardien (Angers).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 2 octobre, saints Anges gardiens (Rouville); du 4, saint François d'Assise (Frelighsburg).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 octobre, saints Anges gardiens (Ham Nord).

Diocèse de Nicolet. — Du 8 octobre, sainte Brigitte.

Diocèse de Pembroke. — Du 4 octobre, saint François d'Assise (South Aldfield).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 3 octobre, saint Gérard (Kiamika).


Diocèse d'Haileybury. — Du 5 octobre, saint Placide; du 6, saint Bruno (Guigues). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	3 octobre.	— Saint-Edouard-de-Napierville.
Jeudi,	5	— Soeurs de la Providence, Maison-Mère.
Samedi,	7	— Saint-François-d'Assise (Longue- [Pointe.]

CORRESPONDANCE ROMAINE

Août 1916.

N se rappelle que lorsque les Américains s'emparèrent des Iles Philippines, ils se trouvèrent en face de nombreux problèmes qui regardaient son administration religieuse. Ces îles avaient été évangélisées par des religieux espagnols, dominicains, franciscains, augustins et autres, qui y possédaient de grands biens, dont ils se servaient pour l'entretien de leurs couvents et les besoins du saint ministère. Ces propriétés se trouvaient par le fait même de leur affectation divisées en deux classes. Les biens paroissiaux constituaient la première, les biens des ordres religieux, la seconde.

Le pape Léon XIII, intervenant avec son autorité suprême, comme administrateur des biens de l'Eglise en général et des ordres religieux en particulier, seconda les vues du gouvernement américain et fit un partage de ces biens. Il conserva les biens paroissiaux qui servaient à entretenir la vie paroissiale et pourvoyaient aux besoins des fidèles. Quant aux autres, qui appartenaient aux ordres religieux, il les accorda au gouvernement américain moyennant une somme donnée une fois pour toutes, et qui, d'après les évaluations faites alors, se montait à la somme de soixante millions. Je ne garantis nullement le chiffre que je donne, car la convention est restée secrète, aucune trace n'en subsiste dans les *Acta Leonis*

XIII et le se
répéter les br
daient tous su
La conventi
Le premier es
appelés à inte
réservé la répi
de la réalité.
une chose sur l
libre carrière,
A ceux qui s
l'affaire par la
nes, je rappell
titre différent c
plus étroit—du
rieur, celui qui
mieux marquer
ne possèdent pa
donnés ; ils n'e
volue au Saint-S
les défendre il
voit donc que le
transaction, n'ét
ment, ils ne se s
Quant aux dre
générale ce qui s
et la république
gouvernement la
France, disons m
églises cathédrale
aux communes.
ment s'engageait
bien loin de repré

XIII et le secret pontifical couvre le tout. Je me borne à répéter les bruits qui circulaient alors à Rome et qui s'accordaient tous sur ce chiffre, exact ou inexact.

La convention ne plût pas aux religieux pour deux motifs. Le premier est que, partie intéressée, ils n'avaient pas été appelés à intervenir, le second est que le Saint-Siège s'était réservé la répartition d'une somme qu'on estimait en dessous de la réalité. Comment ont été distribués ces millions, c'est une chose sur laquelle les racontars ne se sont même pas donné libre carrière, on n'en a jamais rien su.

A ceux qui s'étonneraient de cette façon de terminer ainsi l'affaire par la liquidation des biens des religieux aux Philippines, je rappellerai que les ordres religieux dépendent, à un titre différent des diocèses ou autres collectivités—et à un titre plus étroit—du Souverain-Pontife, qui est leur premier supérieur, celui qui a l'autorité suprême. J'ajouterai que pour mieux marquer cette dépendance, les capucins, par exemple, ne possèdent pas canoniquement les couvents qui leur ont été donnés ; ils n'en ont que la jouissance et la propriété est dévolue au Saint-Siège ; s'ils ont des droits à faire valoir, pour les défendre il leur faut l'assentiment du Saint-Siège. On voit donc que les religieux, s'ils pouvaient souffrir de cette transaction, n'étaient point en droit de se plaindre. Réellement, ils ne se sont pas plaints.

Quant aux droits du pape, il suffirait de rappeler en thèse générale ce qui s'est passé au concordat de 1801 entre Pie VII et la république française. Le pape prit sur lui de donner au gouvernement la plus grande partie des biens de l'Eglise de France, disons même tous les biens, puisque la propriété des églises cathédrales et paroissiales passait aux départements ou aux communes. Pour compenser cette cession, le gouvernement s'engageait à donner au clergé une indemnité qui était bien loin de représenter la valeur de ces biens au moment où

Gérard (Kia-
e; du 6, saint
J. S.

S
ville.
Maison-Mère.
(Longue-
[Pointe.

it 1916.
s'emparèrent
t en face de
son adminis-
trées par des
augustins et
ils se servaient
du saint minis-
tré même de leur
paroissiaux
religieux, la
autorité suprême,
en général et
s vus du gou-
vernement. Il conserva
r la vie paroiss-
iale. Quant aux
s, il les accorda
à la somme donnée
à l'évaluation faite
par les commissions.
Je ne garantis pas
la convention est
dans les *Acta Leonis*

la république s'en empara. D'une étude publiée en 1843, dans la *Quotidienne*, journal très en vue alors dans les milieux bien pensants, il résulte qu'ils s'élevaient à cinq cent millions, produisant plus de cinquante millions d'intérêts. En plus il fallait ajouter quatre-vingt millions de dimés, cinq cent millions de valeur des bâtiments et cinq cent millions de valeurs mobilières. Le total donnait plus de six milliards, dont le revenu calculé au trois pour cent, c'est-à-dire à un taux bien au-dessous de la réalité, devait produire au minimum cent-quatre-vingt millions d'intérêts annuels. Et en compensation, la France avait son budget des cultes qui, dans les plus belles années, était arrivé à soixante millions. C'était à peine un tiers du revenu normal ou de l'indemnité réelle que la France devait à l'Eglise. Et encore la loi de séparation lui a-t-elle enlevé cette ressource! Si je cite ces faits, c'est pour montrer le pouvoir suprême du Souverain-Pontife de disposer des biens temporels des églises et diocèses, et *à priori* des biens des religieux.

L'acte de Léon XIII fut exécuté, les Américains portèrent au Vatican les millions convenus. Puis, ils s'emparèrent des biens des religieux, laissant sans les toucher ceux des paroisses.

Or, parmi ces biens, il y en avait qui étaient certainement des biens de couvent et pour lesquels aucune discussion n'était possible, de même qu'il y avait des biens sans conteste paroissiaux. Mais, en dehors de ces deux grandes divisions, il y avait ce que j'appellerais une zone mixte. Elle comprenait les biens qui pouvaient être considérés soit comme biens religieux, soit comme biens de paroisse, suivant le point de vue, plus ou moins intéressé, auquel on se plaçait. La solution était alors plus délicate. Un certain nombre de cas ont été résolus à l'amiable. L'un d'eux, à la suite d'un premier procès, est venu récemment s'échouer devant la Rote, qui a eu à régler pour la première fois l'application pratique de l'acte de Léon XIII.

Il s'agissait de biens donnés à des augustins, dans le dio-

cèse de Manil
 lait donc déli
 préciser à laq
 dans le détail
 glaner à dive
 dire que le cu
 les biens ont é

Cette décisi
 de base pour
 parfaitement
 portante, elle
 Philippines, à
 l'objet de legs
 intervenu, ils
 bien qu'ils aie
 ou pour le serv
 cial que la que
 tance.

A la date du
 Mgr Locatelli
 Acta ne nous
 eelli, qui était
 de la guerre et
 pas à le rappelle
 avait donné, à F
 inexact et qui
 vait tenir à l'é
 qu'accredité à l
 ciels des autorit
 défigurés, avai
 roi des Belges et
 de confiance da

cèse de Manille, avec des obligations d'ordre paroissial. Il fallait donc délimiter dans quelle catégorie ils rentraient, pour préciser à laquelle ils devaient être attribués. Je n'entrerai pas dans le détail du cas, bien qu'il y ait des choses curieuses à glaner à divers points de vue. Je me bornerai seulement à dire que le curé séculier a été débouté de sa demande et que les biens ont été attribués au couvent des augustins.

Cette décision vise un cas particulier, et ne peut pas servir de base pour des cas analogues, car il n'y a jamais deux cas parfaitement semblables. Cependant cette décision est importante, elle va porter les ordres religieux, qui étaient aux Philippines, à examiner à nouveau la façon dont ils ont été l'objet de legs pieux pour savoir si, en dépit du règlement intervenu, ils n'en sont pas encore légalement les possesseurs, bien qu'ils aient passé sous la rubrique de biens paroissiaux ou pour le service paroissial. C'est à ce point de vue tout spécial que la question traitée par la Rote a une véritable importance.

* * *

A la date du 8 juillet 1906, les *Acta* nous font savoir que Mgr Locatelli a été nommé nonce à la cour de Belgique. Les *Acta* ne nous disent pas ce qu'est devenu Mgr Tacci-Portelli, qui était nonce dans le même pays au commencement de la guerre et qui se trouve ainsi remplacé. On sait, et je n'ai pas à le rappeler ici, que, probablement mal informé, ce prélat avait donné, à propos du cardinal Mercier, des renseignements inexacts et qui pouvaient fausser la conduite que le pape devait tenir à l'égard du primat de Belgique. On sait aussi qu'accrédité à la cour de Belgique, il acceptait des repas officiels des autorités allemandes. Ces faits, grossis peut-être ou défigurés, avaient jeté un grand froid sur ses rapports avec le roi des Belges et avec la population de ce pays. On manquait de confiance dans le prélat, le jugeant, probablement à tort,

trop enclin à prendre ces informations dans l'entourage du général Von Bissing. C'est probablement là qu'il faut voir la raison de l'acte de Benoît XV. Il sera bien accueilli, cet acte, par toute la nation belge, qui a toujours été si attachée au Saint-Siège.

DON ALESSANDRO.

LA PRIERE EN FAMILLE

SI la prière isolée est un devoir doux, facile et avantageux, plus facile et plus avantageuse encore est la prière en commun, *la prière en famille*. C'est une des plus belles et des plus nobles traditions des maisons chrétiennes. On l'y conserve ou on l'y reprend comme un héritage des ancêtres.

Dieu est l'auteur de la famille. Il l'a formée, bénie et fécondée. Il la maintient sur les bases sacrées qu'il a établies par le mariage chrétien. Rien de plus juste que de donner à Dieu une place au foyer. De lui descend la bonté dans les entrailles de la mère, l'autorité sur le front du père, la sainteté sur le lit nuptial, la bénédiction sur les berceaux. La famille n'a-t-elle pas à attendre du Seigneur des grâces qui intéressent tous ses membres? N'a-t-elle pas à lui offrir des actions de grâces pour des faveurs reçues? Jésus-Christ dans l'Évangile ne semble-t-il pas nous recommander lui-même la prière en famille quand il nous dit: " Toutes les fois que deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ? "

Rien de plus beau, de plus fécond que la prière en famille. Le mari et la femme s'aiment bien et se comprennent mieux quand ils prient ensemble, ils se pardonnent plus facilement les torts communs quand ils s'agenouillent devant le même Seigneur. Et puis les parents à genoux sont augustes, vénérables, plus grands et plus imposants que debout. Ils prêchent la foi en Dieu. On dirait des prêtres à l'autel ou en chaire. Ils incrustent dans l'âme de leur postérité les croyances inoubli-

bles, les grâces.
Leur exemple
tions. Parents
écoutent. Il
ma fille, fais
" Mon fils, ma
s'instruisent,
toujours les g
la prière en fa
Hélas! rien
l'oratoire, le p
crucifix hérédi
mun. Tout s'en
plus de liens, F
de culte domes

Tous le
Disant
Demanc

La prière, la
glacées des pau
nues plus unies,
n'est douteuse p
que tous.

Pères de famil
intérêt, et rétabli
un terme à ce p
côté un père ind
mère et une fille
voit des enfants t
influences et des
s'entrechoquent s
industrielle dissipai
sirs et un prêtre
ment osez-vous sor

bles, les grandes pensées et les généreux instincts de la foi. Leur exemple, à lui tout seul, est la plus éloquente des prédications. Parents, vos enfants vous regardent plus qu'ils ne vous écoutent. Il ne suffit pas que vous leur disiez : " Mon fils, ma fille, fais ta prière ! " Prenez-les par la main et dites-leur : " Mon fils, ma fille, prions ensemble ! " C'est de la sorte que s'instruisent, se façonnent et se christianisent à fond et pour toujours les générations nouvelles. Rien de plus fécond que la prière en famille.

Hélas ! rien n'est devenu plus rare ! Je cherche au foyer l'oratoire, le prie-Dieu, le buis béni, les livres de famille, le crucifix héréditaire, le chapelet que l'on récitait le soir en commun. Tout s'en est allé. Et les familles n'ont plus de mœurs, plus de liens, plus de vrai bonheur, parce qu'elles n'ont plus de culte domestique. On ne voit presque plus nulle part :

Tous les petits enfants, les yeux levés au ciel,
Disant à la même heure une même prière,
Demander pour nous grâce au pape universel !

La prière, la pure et naïve prière s'est tue sur les lèvres glacées des pauvres enfants. Nos maisons en sont-elles devenues plus unies, plus chaudes, plus heureuses ? La réponse n'est douteuse pour personne et elle est accablante pour presque tous.

Pères de famille, revenez à votre devoir, qui est aussi votre intérêt, et rétablissez chez vous la prière en commun ! Mettez un terme à ce partage odieux d'un foyer où l'on voit, d'un côté un père indifférent et un fils frondeur, de l'autre, une mère et une fille appliquées à leur devoir religieux, où l'on voit des enfants tirillés et déchirés en sens contraire par des influences et des exemples domestiques qui se combattent et s'entrechoquent sous leurs yeux ! Un fils de riche famille industrielle dissipait son honneur et sa santé dans d'abjects plaisirs et un prêtre essayait de l'arrêter en lui disant : " Comment osez-vous sombrer dans de tels égarements, vous qui ap-

tourage du
faut voir la
illi, cet acte,
attachée au
ESSANDRO.

le et avanta-
encore est la
e. C'est une
maisons chré-
e un héritage

a, bénie et fé-
a établies par
donner à Dieu
s les entrailles
nteté sur le lit
mille n'a-t-elle
essent tous ses
de grâces pour
e ne semble-t-il
amille quand il
sont réunis en

ière en famille.
prennent mieux
plus facilement
levant le même
ugustes, vénéra-
it. Ils prêchent
ou en chaire. Ils
yances inoublia-

partenez à une si belle famille et qui avez un père si honorable? ” — “ Mon père, repartit le jeune débauché, mon père, je ne l'ai jamais vu prier! ” Pères de familles, vos enfants ont besoin de vous, de vos paroles, de vos exemples. Priez pour vos enfants, devant vos enfants, avec vos enfants. Etablissez chez vous la prière en famille. !

O parents, voyez les misères et les impuissances du monde contemporain. La religion lui manque et il meurt de son absence. Or le pouvoir se désintéresse de la religion, quand il ne la bat pas en brèche. La presse n'est trop souvent que la complice de l'incredulité et de la corruption. L'exemple qui descend des hauteurs sociales n'est pas toujours irréprochable; on le suit quand il est mauvais, et quand il est bon, on met son orgueil à s'en affranchir. L'école publique a cessé d'être chrétienne et elle déprécie la religion aux yeux de l'enfant en la traitant comme une quantité négligeable. Le prêtre lui-même ne peut pas tout auprès de la jeunesse. Sans vous, parents, nous ne pouvons presque rien, parce que les premiers maîtres de vos enfants dans l'ordre du temps c'est vous, parce que vos enfants ne sont entre nos mains que très transitoirement, parce que, si nous avons votre autorité, nous n'avons pas vos sanctions. Donc, ô, parents, mettez-vous à l'oeuvre et rendez à la religion et à Dieu la place qui leur appartient dans vos maisons !

César allait rejoindre sa flotte, et la petite barque qui le portait fut assaillie par une violente tempête. Le nautonnier tremblait. “ Que crains-tu? lui dit le dictateur, tu portes César! ” Parents, combien elle est agitée et menacée la barque domestique dont vous tenez le gouvernail ! Mettez Jésus-Christ dans la barque. Il vous sauvera, vous et les vôtres ! Priez et priez en famille !

Mgr GIBIER.



UI son
sion
Ce sc

la blanche au
versé pour la
que celle de to
ble de la virgin
par le sang ! (C
séminaristes de
Ce n'est pas
de guerre, alor
tenus par une
milliers, ce n'
avons lu les lig
d'un jeune nov
la rude bataille
cendra sur notr
cadavres... Il
mort sera trop
sera seule au m
Parmi les ge
fait habituel

(1) Article de
est chargé du co
et qui, par consé
sa chaire, plusie
depuis au cham
à leur héroïsme
les *lys rouges*, M.
diens qui suivaie
1895 ou 1896. A
le jeune abbé fra
ami très affable
Après vingt ans,
citer l'article ém

LES LYS ROUGES (1)



UI sont-ils ceux que nous désignons sous cette expression imagée, dont l'emploi est, sans doute, nouveau ?...

Ce sont les jeunes lévites, printemps de l'Eglise, dont la blanche aube de lin s'est empourprée du sang très pur versé pour la patrie. O pourpre magnifique, plus glorieuse que celle de tous les manteaux royaux ! O union incomparable de la virginité, symbolisée par les lys, et du martyr, figuré par le sang ! Quel poète, quel chantre inspiré dira le geste des séminaristes de France ?...

Ce n'est pas sans émotion, qu'aux premiers mois de la grande guerre, alors que les nôtres, inférieurs en nombre et soutenus par une artillerie inférieure en force, tombaient par milliers, ce n'est pas sans une émotion poignante que nous avons lu les lignes, d'une beauté si grave, échappées à la plume d'un jeune novice de l'ordre de saint Dominique, la veille de la rude bataille où il devait trouver la mort : " L'oubli descendra sur notre héroïsme, comme les corbeaux du soir sur les cadavres... Il n'y a d'épopée que pour la légende, et notre mort sera trop vraie pour être à jamais chantée. Notre âme sera seule au monde à savoir le ravin où nous aurons roulé. "

Parmi les gens de l'arrière, beaucoup, chez qui la réflexion fait habituellement défaut, ne perçoivent pas nettement la

(1) Article de *La Croix* de Paris — 10 août 1916. L'auteur, qui est chargé du cours d'apologétique à l'Institut catholique de Paris, et qui, par conséquent, a pu connaître personnellement, au pied de sa chaire, plusieurs des séminaristes et des jeunes prêtres tombés depuis au champ d'honneur, est vraiment bien placé pour rendre à leur héroïsme cet hommage délicat, qu'il intitule poétiquement les *lys rouges*. M. de La Valette n'est pas un inconnu pour les Canadiens qui suivaient les cours de l'Institut catholique de Paris, vers 1895 ou 1896. Appliqué et studieux, autant que solide et brillant, le jeune abbé français était un élève modèle en même temps qu'un ami très affable et très bienveillant pour "les consins du Canada". Après vingt ans, on s'en souvient encore. Ce nous est une joie de citer l'article ému et si touchant de ce vieil ami d'antan. — E.-J. A.

grandeur du moment où le soldat, envisageant tour à tour la vie riante dont il avait caressé le rêve et la mort affreuse qui le guette, décide, dans la plénitude de sa volonté, d'accomplir le devoir, coûte que coûte. Minute tragique, où, suivant le mot d'un ancien, l'homme devient *le plus homme possible*. Mais, une fois remportée cette victoire sur soi-même et sur l'instinct vital, il n'est pas étonnant que, en songeant qu'il meurt dans l'épanouissement de la jeunesse et que nul ne redira le nom de l'unité obscure qu'il représente, le fier combattant au coeur sensible éprouve un sentiment de mélancolie, analogue à celui exprimé plus haut par le novice dominicain.

Non! les tristes pressentiments qui assombrirent un instant l'esprit du jeune lévite ne se réaliseront pas. Ambroise Soude, de l'ordre de saint Dominique, vous qui, à 21 ans, avez généreusement donné votre vie pour la patrie, vous serez éternellement à l'honneur! Vous tous, pareillement, nobles et chastes jeunes gens, espoir de l'Eglise, qui avez couru à la mort avec le même empressement que vous alliez à une fête sacrée, vous serez dignement célébrés! C'est justice et, après tout, il en va de l'honneur des vivants de rendre à ceux qui se sont sacrifiés pour leur défense et le salut de la patrie l'hommage d'une admiration reconnaissante.

* * *

Si la censure, devant laquelle nous sommes obligé de nous incliner sans la comprendre et que nous ne chercherons pas à expliquer, a interdit la publication des listes des membres du clergé tombés au champ d'honneur, cette prohibition ne saurait avoir qu'un temps. En attendant l'heure propice pour élever sur le pavois les valeureux enfants de l'Eglise qui se sont montrés d'entre les Français les meilleurs, nous avons jugé bon, à part nous, de rassembler quelques documents. On jugera de leur souveraine éloquence par les trois ou quatre extraits suivants.

“ Pour Dieu
Si je reviens ta
core! Il est beau
Sur la gravur
clere tonsuré du
“ Le devoir veut
On ne se donne
jour et l'heure e
dans l'oubli, pou
L'abbé George
petit sergent du i
foudroyé par un
sois bien peu dig
Eglise et, par cor
Dieu m'en demar
notre chère Fran
encore des victim
bon Dieu (17 oct
Voici enfin —
jeune clere du sé
rire aux lèvres, av
tel avant de s'offi
“ Ce départ pour
d'espérance, m'a c
suis fier de la mis
seur pour protéger
si ma vocation est
dre, pour que le so
La guerre n'est pa
encore la défense c
peu devenues fran
trouvaient en la fé
une autre lettre, le

“ Pour Dieu ! Pour la France ! écrit le séminariste Naude. Si je reviens tant mieux, si je ne reviens pas, tant mieux encore ! Il est beau de mourir à la guerre à notre âge ! ”

Sur la gravure funèbre de l'abbé Marie-Bernard Lavergne, clerc tonsuré du diocèse de Versailles, se lisent ces lignes : “ Le devoir veut qu'on parte et l'honneur veut qu'on chante... On ne se donne pas au bon Dieu pour rire. Qu'importent le jour et l'heure et la façon dont il vous prend, dans la gloire ou dans l'oubli, pourvu qu'il ait tout. ”

L'abbé Georges Ménétau, surnommé par ses camarades *le petit sergent du bon Dieu*, écrivait, quelques jours avant d'être foudroyé par un obus, à Pontavert (Aisne) : “ Malgré que je sois bien peu digne d'un tel honneur, je suis clerc de la sainte Eglise et, par conséquent, j'ose dire que ma vie peut, si le bon Dieu m'en demande le sacrifice, payer plus pour la rançon de notre chère France que la vie d'un simple laïc... S'il faut encore des victimes, c'est de bon coeur que j'offre ma vie au bon Dieu (17 octobre 1914). ”

Voici enfin — car il faut se borner — quelques lignes d'un jeune clerc du séminaire d'Issy, Henri Leloir, tombé, le sourire aux lèvres, avec le seul regret de n'être pas monté à l'autel avant de s'offrir en holocauste pour le rachat de la patrie : “ Ce départ pour le front, qui n'est qu'un *au revoir* rempli d'espérance, m'a dilaté l'âme et rendu fier et vaillant. Oui, je suis fier de la mission qui m'est donnée de refouler l'envahisseur pour protéger la faiblesse. Vaillant, je le serai, parce que, si ma vocation est de sauver les âmes, elle est aussi de les défendre, pour que le sol français continue d'être fertile en saints... La guerre n'est pas seulement la défense du territoire ; elle est encore la défense de ces belles vertus chrétiennes qui sont un peu devenues françaises par le facile accroissement qu'elles trouvaient en la fécondité de nos âmes bien nées. ” — Dans une autre lettre, le pieux séminariste s'exprime ainsi : “ Que

Jésus me prenne ou me garde ici-bas, je bénis sa volonté et je l'aime!... Puisse ma mort être non seulement héroïque mais méritoire, par un sacrifice plus parfait de mon être, uni à la seule victime agréée de Dieu ! ”

S'il est vrai que le sublime, c'est le son que rend une grande âme, on peut juger, par les citations faites ci-dessus, du cœur qui battait dans la poitrine des jeunes lévites — à la conscience pure et aux généreuses ardeurs — que nous avons appelés les *lys rouges*.

* * *

Assurément, il faudrait un poète pour exprimer la délicate beauté de ces lys qui, coupés avant d'avoir donné tout leur parfum, s'en sont allés reflleurir aux jardins éternels. Il faudrait un poète pour chanter ces héros de vingt ans, qui crurent que mourir c'était être vainqueur et qui sont montés vers Dieu — telle autrefois Jeanne de Vaucouleurs — illuminés de la flamme du martyre.

Mais, à défaut d'un Pindare ou d'un Homère chrétien, un simple narrateur suffirait sans doute qui, racontant d'une façon purement objective les mille exploits et souvent imprudentes prouesses des séminaristes de France, citant les splendides ordres du jour que leur vaillance et leur entrain arrachés à leurs chefs, donnant enfin des extraits bien choisis des lettres qu'ils ont écrites et de leurs papiers intimes, rendrait, en quelque sorte, la vie à ces ossements, déjà, hélas! desséchés. L'histoire, quand elle est bien faite, n'est-elle pas une résurrection? Oeuvre d'un haut intérêt, bien digne de tenter la plume d'un écrivain catholique, mais oeuvre qui ne va pas sans difficultés, vu la multitude des documents et fiches qu'elle présuppose. La conception nous en avait tout d'abord souri. A la réflexion, toutefois, nous avons estimé qu'un travail de ce genre ne saurait être détaché de l'important ouvrage qui sera consacré aux membres du clergé de France tués à la

guerr
même
dans
Le
maison
tative
clergé
vraie
part, n
mains
que in
petit l
rieux d
précieu
livre d
l'ouvra
doute à
mage à
coeur p
refusera
des vict
milliers
Christ e
paraît d
dérable.
pas une
ceux qui
vu “ un
union en
mettre e
mais scel
Mon coe
tombant,

guerre. Séminaristes et prêtres s'étant trouvés unis dans les mêmes dangers et les mêmes sacrifices, ils doivent être unis dans la même apothéose.

Le public catholique apprendra avec satisfaction que la maison de la Bonne Presse, toujours fertile en heureuses initiatives, a bien voulu se charger de préparer le *Livre d'or du clergé et des congrégations*. Ce nous est une garantie que l'ouvrage sera bon et fait de main d'ouvrier. Pour notre humble part, nous ne manquerons pas de verser notre petit dossier aux mains de qui de droit. Mais, pourquoi chaque séminaire, chaque institut, chaque diocèse ne ferait-il pas, de son côté, un petit *livre d'or* particulier, qui, en célébrant les morts glorieux de chaque famille ecclésiastique ou religieuse, serait d'un précieux secours pour l'écrivain chargé de composer le grand *livre d'or du clergé et des congrégations* ? L'importance de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui n'échappe sans doute à aucun esprit réfléchi. Il sera tout d'abord un hommage à la douleur de l'Eglise de France, frappée en plein cœur par la perte des meilleurs de ses fils, nouvelle Rama qui refuserait, elle aussi, de se consoler, si elle ne savait qu'il faut des victimes pour le salut de la patrie, pour la réalisation de milliers de belles oeuvres, pour la continuation de la passion du Christ et l'application de sa rédemption. Ouvrage qui nous paraît devoir être, en outre, d'une force apologétique considérable. La mort héroïque de tant d'ecclésiastiques n'est-elle pas une réponse — plus éloquente que tous les discours — à ceux qui osaient affirmer sans vergogne qu'on n'avait jamais vu " un curé monter la garde aux tranchées " ? Et cette union entre l'Eglise et la patrie, que d'aucuns feignaient de mettre en doute avant la guerre, n'apparaît-elle pas désormais scellée par le sang de milliers de membres du clergé ? Mon cœur à Dieu, mes vingt ans à la France ! s'est écrié, en tombant, André Royer, du séminaire de Versailles. Cette pa-

role traduit à la perfection le double sentiment qui se trouve au fond du cœur de tout prêtre français.

A. DE LA VALETTE-MONTBRUN,
chargé du cours d'apologétique à l'Institut catholique de Paris.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS INCLINATION AU " GLORIA PATRI "

Nous avons l'habitude de nous incliner au *Gloria Patri* même quand nous sommes à genoux. On nous assure qu'il ne faut le faire que lorsque nous sommes debout ou assises. La *Semaine religieuse* aurait-elle la charité de nous renseigner ?

En principe ce n'est pas certain. Beaucoup de manuels proclament la règle de s'incliner au *Gloria*, sans faire cette distinction. Mais les principaux liturgistes modernes, s'ils n'exposent pas les principes, admettent du moins cette distinction pratique, dans les diverses applications qu'ils font du principe. Par exemple, en parlant de la bénédiction du célébrant, ils exigent que ceux qui la reçoivent debout s'inclinent médiocrement, tandis qu'ils avertissent de ne pas s'incliner ceux qui la reçoivent à genoux. La chose est si peu importante que s'il ne s'agissait que des fidèles, il n'y aurait pas lieu d'en parler et on les laisserait libres sur ce point comme sur bien d'autres. Mais li s'agit d'une communauté, qui, à cause des signaux qu'on y donne, et de l'importance qu'on attache à tous les mouvements communs, désire avoir une réponse. Dans ce cas, il vaut mieux suivre ces auteurs et particulièrement Le Vavasseur dont le *cérémonial romain* est prescrit au pays par les PP. du I concile plénier du Canada. On peut donc ne pas s'incliner pour recevoir la bénédiction du prêtre ou de l'évêque, pour la récitation du *Gloria Patri*, qu'on a l'habitude d'ajouter à l'*Angelus*, ou pour le chant du *Gloria Patri*, à la suite de l'introït, quand le célébrant n'est pas encore monté à l'autel, ou en quelque autre circonstance, lorsqu'on est à

genoux. Mais de s'incliner. Toutefois, on genoux, au char do, aux messes qu'au deuxième parce que la ru comme actes de

A LA CO

VETUR



Le mardi de Nicc professi

Dame.

Ont émis les voc
Marguerite-d'Ant
dite Sainte-Gertr
Hildegarde; McD
tan, dite Sainte-G
des-Anges; Berthe
dite Sainte-Hélène
Ronald; Praught,
Geneviève-de-Nant
Sylvestre, dite Sai
rentine; McNeil, di
Sainte-Marie-de-Fr
Blondeau, dite Sai
lilée; Lockwell, dit
dite Sainte-Emilia ;
Baron, dite Sainte
Octavienne; Hinse,

genoux. Mais lorsqu'on dit ces prières debout, on fera bien de s'incliner.

Toutefois, on continuera de s'incliner, quoique l'on soit à genoux, au chant du verset *Et incarnatus est*, pendant le *Credo*, aux messes chantées de l'Annonciation et de Noël, ainsi qu'au deuxième vers du *Tantum ergo*, *Veneremur cernui*, parce que la rubrique prescrit spécialement ces inclinations, comme actes de foi ou d'adoration.

A LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



Le mardi 23 août, Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Nicolet, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

Ont émis les voeux temporaires: les Soeurs Pitre, dite Sainte-Marguerite-d'Antioche; Connolly, dite Saint-James; Simmons, dite Sainte-Gertrude-des-Anges; Fortin, dite Sainte-Marie-Hildegarde; McDermott, dite Sainte-Elizabeth-Marie; Grat-tan, dite Sainte-Géardine; Desrosiers, dite Sainte-Madeleine-des-Anges; Berthelette, dite Sainte-Jeanne-de-Florence; Reid, dite Sainte-Hélène-du-Rosaire; McDonald, dite Sainte-Marie-Ronald; Praught, dite Saint-Ethelred; Gagnon, dite Sainte-Geneviève-de-Nanterre; Blanchard, dite Saint-André-de-Sion; Sylvestre, dite Saint-Louis-Marie; Paquette, dite Sainte-Laurentine; McNeil, dite Saint-Joseph-d'Antioche; Lapointe, dite Sainte-Marie-de-France; MacNeil, dite Sainte-Christina; Blondeau, dite Sainte-Adélaïde; Buote, dite Saint-Jean-de-Galilée; Lockwell, dite Sainte-Marie-Elzéar; de la Durantaye, dite Sainte-Emilia; Monette, dite Saint-Jean-de-la-Visitation; Baron, dite Sainte-Ida-de-Jésus; Chandonnet, dite Sainte-Octavienne; Hinse, dite Sainte-Marie-Hippolyte; Brennan,

dite Sainte-Eugénie-de-Rome ; Labelle, dite Sainte-Madeleine-Marie ; Marion, dite Saint-Bernard-de-Rodez ; Lamarche, dite Sainte-Juliette ; Landry, dite Sainte-Albina ; Letarte, dite Sainte-Marie-Eléonore ; MacDonald, dite Sainte-Catherine-Martyre ; Tremblay, dite Saint-Ignace-de-Loyola ; Coulombe, dite Sainte-Angéline-de-Corbara ; Michon, dite Sainte-Émerentienne ; Brosseau, dite Sainte-Jeanne-du-Rosaire ; Durand, dite Sainte-Marie-Annt ; Vallière, dite Saint-Arsène-d'Alexandrie ; Boucher, dite Sainte-Lucia ; Doiron, dite Sainte-Marie-Cornélius ; Camden, dite Saint-Georges-Marie ; Rivest, dite Saint-Jean-de-Rome ; Brosseau, dite Sainte-Georgie ; et les Soeurs Doiron, Arsenault, Doiron, Gallant, Chiasson, Martin, *converses*.

Ont revêtu le saint habit : les soeurs Ethel O'Brien, dite Sainte-Marie-Fidelis, Balda Villemure, dite Sainte-Anne-de-Nazareth, Augustine Chartier, dite Sainte-Gertrude-de-Nivelles ; Stella Thompson, dite Sainte-Eugénie ; Laurette Comeau, dite Sainte-Thérèse-de-Séville ; Bernadette Guibault, Sainte-Cécile-du-Rosaire ; Emilienne Deschamps, dite Sainte-Soline ; Ernestine Héту, dite Sainte-Albert-de-Sienne ; Aurore Ginchereau, dite Saint-Marc-Evangéliste ; Aurélie Codere, dite Sainte-Angela ; Cécile Désy, dite Sainte-Cécile-Marie ; Agnès Doucette, dite Saint-Eric ; Helena MacDonald, dite Saint-Augustinus ; Catherine McAulay, dite Saint-Jean-de-Sicile ; Lillian Hodson, dite Sainte-Marie-Véronique ; et les Soeurs Rose-Anna Poulin, et Marie-Anne Martin, dite Soeur Demers, *converses*.

Le saint sacrifice a été offert par M. l'abbé Ernest Labelle, directeur du collège de Saint-Jean, et l'allocution de circonstance a été prononcée par M. l'abbé Omer Cloutier, curé à Notre-Dame de Jacques-Cartier (Québec). Trente membres du clergé assistaient à cette imposante cérémonie.